

Réponse de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : M. Laval, l'avenir des terrains appartenant à la société Essilor est encore en cours de définition. Le propriétaire des terrains a signé une promesse de vente avec le promoteur COGEDIM pour y réaliser des logements. Si nous sommes évidemment en contact avec lui, nous n'avons, à ce jour, aucun nouvel élément tangible à vous présenter. Jean-Jacques Gressier s'est d'ailleurs engagé en commission urbanisme à vous associer au projet dès que celui-ci sera plus abouti. Le PLU devra être modifié pour permettre le projet de construction de logements puisque la zone est actuellement réservée à l'industrie. Le débat et la concertation pourront alors avoir lieu. Nous prévoyons d'élargir la zone UCa qui existe déjà sur le Boulevard Maréchal Leclerc. Ceci augmentera la densité par rapport à ce qui est déjà la règle sur ce secteur.

En ce qui concerne l'école maternelle qui sera construite sur ce site, vous vous méprenez. Elle n'est pas liée au projet logements, même si elle sera érigée sur le même terrain. Lorsque nous avons décidé de réhabiliter l'école maternelle du centre, nous nous sommes heurtés à un problème de coûts d'isolation et de désamiantage. Le projet sur l'école du centre a été chiffré à 4 ME hors taxes, sans gagner vraiment en confort pour les enfants, la parcelle étant très exiguë. Nous avons donc décidé d'engager la construction d'une nouvelle école sur le terrain vierge où il sera possible d'offrir un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel aux petits Joinvillais. Cherchant du foncier, la ville a demandé au propriétaire du terrain Essilor qu'une partie de celui-ci soit réservée pour y construire une nouvelle école maternelle. Puisque le promoteur ne peut participer financièrement aux équipements publics qu'à hauteur des besoins des futurs habitants et que ce ne sont pas ces besoins qui sont à satisfaire, il est normal que le promoteur n'y participe pas. Cela ne nous empêche pas de négocier pied à pied le prix du terrain. Je m'étonne de toutes vos questions sur ce sujet, M. Laval, car il me semble que vous êtes parfaitement informé des procédures de montage d'opérations foncières, qu'elles entrent ou non dans le cadre d'une ZAC. Dois-je vous rappeler que vous avez été à l'initiative, en son temps, au nom de l'association Joinville écologie, d'un recours contre la ville qui l'a obligé à rembourser à l'aménageur de la ZAC des Studios plusieurs millions de francs de participation.

Pour terminer ma réponse, en ce qui concerne le site de l'actuelle école maternelle du centre, nous n'avons aucun projet arrêté quant au devenir de cette parcelle une fois que l'école aura été déplacée. Prochaine question.